

CELLULE D'ACCÉLÉRATION NUMÉRIQUE

Mandat

Cellules de transformation numérique

Cellule de gouvernance

Cellule de gestion

Cellule d'accélération numérique

Composition

- 13 organisations publiques
- 17 membres



Fréquence

Les membres de la cellule se rencontrent aux 6 semaines.



Coprésidée par la directrice responsable de l'accélération numérique au CQEN¹ et le directeur de l'architecture d'entreprise gouvernementale, la cellule d'accélération numérique a pour mandat de :



COLLABORATION

- Faciliter le partage des connaissances utiles à la transformation numérique
- Mettre en relation les principaux acteurs chargés d'accélérer la transformation numérique gouvernementale
- Favoriser la collaboration entre les organismes publics



PROMOTION

- Promouvoir les travaux et les réalisations du SCT (CQEN, AEG) en transformation numérique
- Promouvoir les initiatives de transformation numérique portées par les organismes publics



INNOVATION

- Accélérer l'innovation à l'échelle gouvernementale
- Soutenir les initiatives innovantes au sein des organismes publics



SOUTIEN STRATÉGIQUE

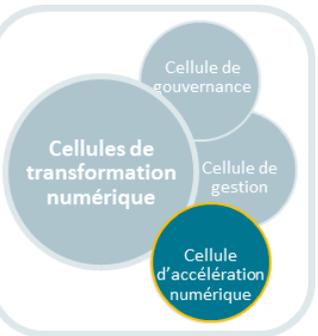
- Conseiller quant aux moyens et pistes d'action permettant de concrétiser les objectifs de la STNG
- Fournir un état d'avancement à la cellule d'accélération numérique et à la cellule de gestion
- Produire des avis, des positionnements visant à éclairer la prise de décision des autorités



SOUTIEN À LA RÉALISATION

- Définir les mandats des groupes de travail
- Conseiller et soutenir les membres des groupes de travail dans l'exécution de leurs mandats
- Valider les travaux réalisés par les groupes de travail et assurer l'arrimage et la cohérence avec les initiatives en cours en matière de transformation numérique
- Agir à titre de comité consultatif

¹ Centre québécois d'excellence numérique

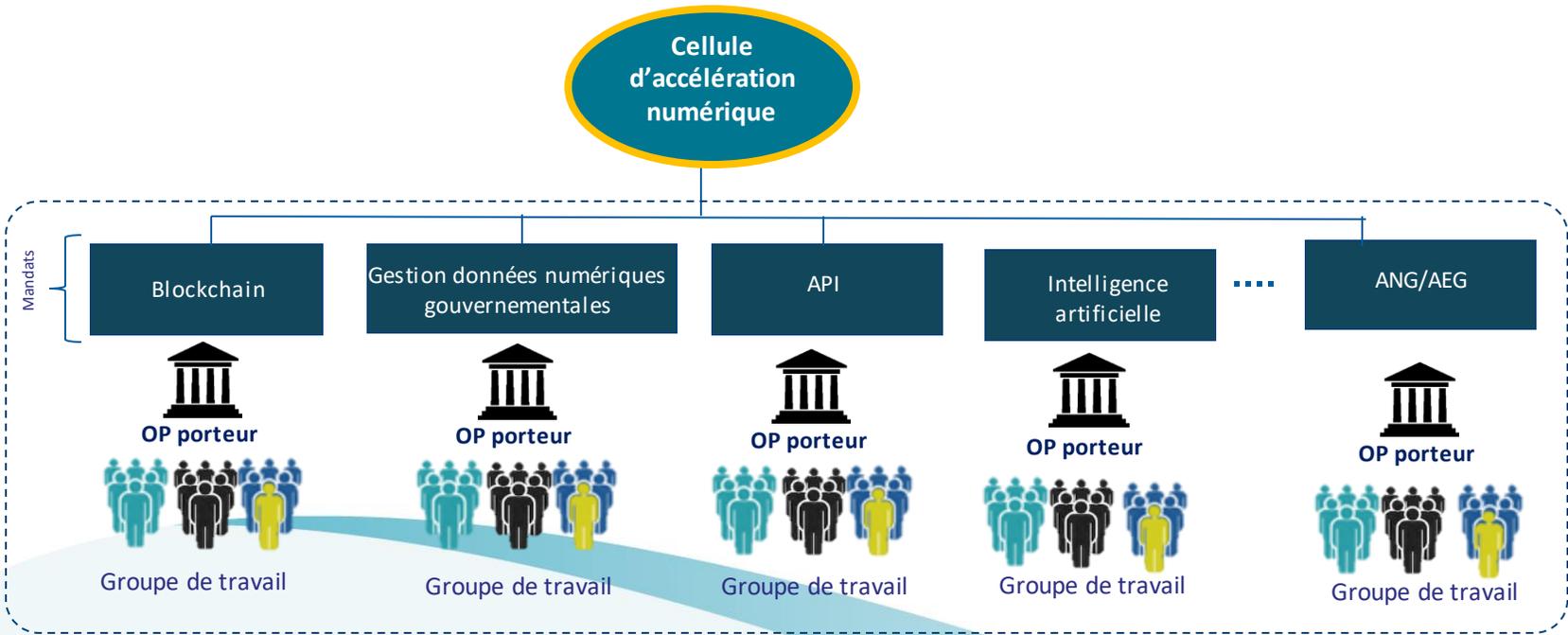


CELLULE D'ACCÉLÉRATION NUMÉRIQUE

Les groupes de travail

Des **groupes de travail** seront mis en place afin d'effectuer divers travaux (recherches, expérimentations, positionnements, etc.) selon les mandats définis par la cellule d'accélération numérique (CAN).

- Un porteur, habituellement membre de la CAN, est identifié à titre de responsable du groupe de travail;
- D'autres membres de la CAN, de leurs organisations ou d'autres organisations sont identifiés afin de collaborer au groupe de travail.



- Membre de la CAN ou ressource d'un OP représenté dans la CAN
- Autres membres de la CAN
- Professionnels désignés par l'OP porteur
- Autres professionnels d'autres OP